

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°79/17

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 novembre 2017		
Séance du	L'an Deux Mille dix-sept, le 07 décembre		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle Albert Aliès, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D.MACH - J.Ch. MORICONI - H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT - J.Ch. VERGEYNST - M. BAYLAC - LUQUET - F. VÉLU - A. CORDERO - J.L. ENGROVA - J-P AURIAC - D. CREN - V. GUILLEMIN - S. CAUSSIGNAC - C. MARTINEZ - Y. PLANTEROSE - A. CAUVELET - A. BERNARD - P. DONOT - Ch.BALDO - M.VIDAL.			
Absents excusés ayant donné procuration : C.LEVY à Ch. QUEYRAT - Y. DURAND à J.L. ENGROVA - A.FOURNIER à M. BAYLAC - LUQUET - S.VILA à H. BARBAROS - M. ENGROVA à J-P AURIAC - Ch. PAGES à V. GUILLEMIN - M. BOURSIER à C. MARTINEZ			
Secrétaire de Séance : M. J.Ch. MORICONI			

**OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU**  
**CLOS DES VIGNES**  
**ET REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DEFINITIF AU BUDGET**  
**PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un budget annexe a été créé lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2008 (délibération n°63/08) sous l'intitulé « lotissement le Clos des Fées ».

Tous les terrains du lotissement, soit 25 parcelles et 2 macro-lots, étant vendus, et l'ensemble des travaux réalisés, il y a lieu de reverser au budget principal de la ville l'excédent constaté à la section de fonctionnement de 70 879,40 € afin de procéder à la clôture de ce budget annexe.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le reversement de l'excédent définitif du budget annexe « lotissement le Clos des Fées » au budget principal de la Ville pour un montant de 70 879,40 €,
- De régulariser et solder toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe,
- D'approuver la clôture du budget annexe du « lotissement le Clos des Fées » au 31 décembre 2017,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS**  
**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**

**Daniel MACH**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
 Le 26 décembre 2017  
 Publication ou Notification  
 Le 26 décembre 2017

